

N°536

du 28
SEPTEMBRE
2012



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Sur le marché togolais

**L'activité des
BTP morose au
second trimestre,
les transactions
commerciales
en repli**

P.3 Pour une gestion efficiente des ressources en eau

Les utilisateurs et pollueurs désormais soumis au paiement de redevances

** Il est pris en compte le niveau économique et social des redevables.*

** La gestion des redevances est confiée à un fonds spécial.*

P.4 En glissement annuel au Togo

**Nombre d'indices
des prix explosent
en août**



Bissoune Nabagou, Ministre de l'Eau

P.6 Edition 1 du Festival d'Aného

**Développer
la préfecture des
Lacs par la culture**

P.3 A la session du Conseil des ministres de l'UEMOA ce vendredi

**Décision attendue pour le
sort à réserver aux comptes
dormants dans l'Union**

P.4 Avec la visite d'une équipe d'experts-auditeurs de l'OACI

**L'aéroport international
Gnassingbé Eyadéma,
AIGE, vers une certification**



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
* Politique
* Economie
* Société
* Sport
* Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...



**DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS
DU TOGO (TOGO TELECOM)**

Avis d'Appel d'Offres International

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CINQ (05) PYLÔNES
AUTOSTABLES AINSI QUE LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES POUR LES LIAISONS PAR FH**
Date de lancement de l'Avis : 27 SEPTEMBRE 2012

Appel d'Offres International N° 0102/TGT/DG/DML/PRMP

La Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivantes :

Lot 1 : Fourniture et installation de cinq (05) pylônes autostables sur les sites de Ablogamé, Djidjolé, Agou Gare, Amlamé et Amou Oblo.

Lot 2 : Fourniture des équipements et accessoires pour l'installation et la mise en service des liaisons par Faisceaux Hertzien de type PDH dans le cadre du complément du projet 300K.

1. Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).

2. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA :

- a. Carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- b. Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- c. Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- d. L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
- e. Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- f. Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;
- g. La preuve du paiement de la taxe parafiscale pour les candidats qui ont été attributaires de marchés publics depuis la date d'entrée en vigueur de cette taxe en novembre 2011.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA :

- a. Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu;
- b. Attestation de non faillite (original) datant de moins de 3 mois.

3. Pour être qualifiés, les candidats devront :

- Produire un extrait du compte de résultats et du bilan des trois (03) dernières années (2009, 2010, 2011);
- Produire au moins une (01) référence technique concernant les marchés similaires antérieurs (copies des attestations de bonne fin d'exécution, pages de garde et de signature).

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

4. L'ensemble des acquisitions est reparti en deux (02) lots : lot 1 et lot 2.

5. Les offres, présentées sous plis fermés, devront être accompagnées d'une garantie de soumission conformément au tableau ci-après:

Lots	Garantie de soumission
Lot 1	6 900 000 FCFA
Lot 2	11 900 000 FCFA

Un candidat peut soumissionner aux deux (02) lots. Il ne peut être attributaire que d'un seul lot.

6. Le délai d'exécution du marché est de trois (03) mois à compter de la notification du marché.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la Direction Générale de TOGO TELECOM, Porte 004 SPL au rez-de-chaussée ou l'acheter à la Direction Générale de TOGO TELECOM, Porte 007 SPL au rez-de-chaussée, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) FCFA, contre reçu à la caisse régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez de chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
BP : 333 Lomé - Togo
Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
Télex : 5245 TG
Fax : (228) 22 21 03 73
E-mail : spdgtgt@togotel.net.tg
Site Web: www.togotelecom.tg

8. Les offres, rédigées en langue française doivent être déposées, sous plis fermé, au plus tard le **13 Novembre 2012 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

9. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration de la garantie de l'offre.

10. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **13 Novembre 2012 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez de chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

11. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant, et qui satisfait aux conditions de qualifications requises.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations ou adresser des correspondances à l'attention de :

Attention de : Manfeidjeou BANEZI, Personne Responsable des Marchés de TOGO TELECOM,
Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO
Numéro de téléphone : +228. 22 53 45 50, 22 34 13 69
Numéro de télécopie : +228.22 21 03 73
Adresse électronique : mbanezi@togotel.net.tg

Le Directeur Général
Pétchétibadi BIKASSAM

Pour une gestion efficiente des ressources en eau

Les utilisateurs et pollueurs désormais soumis au paiement de redevances

*** Il est pris en compte le niveau économique et social des redevables.**

*** La gestion des redevances est confiée à un fonds spécial.**

Sylvestre D.

Dans la droite ligne de l'application du Code de l'eau, adopté il y a deux ans, l'Autorité publique ne cesse, ces dernières semaines, de mettre en place une série de structures dans le but d'une gestion efficace des ressources en eau du Togo. Il y a eu la subdivision du pays en bassins et sous bassins hydrauliques ; les réflexions sont menées sur un plan national et un schéma d'aménagement et de gestion des ressources en eau ; il est prévu la création de comités de bassin et d'un conseil national de l'eau... Le vendredi 21 septembre 2012, le conseil des ministres a mis une nouvelle touche à l'ossature en adoptant par décret le Fonds de gestion intégrée des ressources en eau, et les redevances à collecter en matière de prélèvement et de rejet d'eau dans le milieu naturel.

De source officielle, les redevances sont exigibles pour l'ensemble des prélèvements ou rejets d'eau soumis au régime de l'autorisation. Mais, pour faire la part des choses, le décret prend en compte le niveau économique et social des redevables, notamment l'importance de leurs revenus et profits liés aux prélèvements d'eau et rejets d'effluents, ainsi que les charges qu'ils imposent à l'Etat en matière de gestion et d'administration de l'eau.

En tout état de cause, d'après le décret pris en conseil des ministres, la redevance de prélèvement est proportionnelle au volume. En cas de prélèvement d'eau pour la production d'énergie hydroélectrique, la redevance est proportionnelle au nombre de kilowattheures produits. Les taux de redevance pour le prélèvement d'eau destinée aux autres usages, notamment à l'approvisionnement en eau potable et à un usage industriel, sont proportionnels au nombre de mètres cubes prélevés. Il est fait une distinction entre le taux pour le prélèvement d'eau de surface et le taux pour le prélèvement d'eau souterraine.

Pour ces derniers, il est attendu un arrêté conjoint du ministre de l'Eau et de celui des Finances pour fixer le taux, après avis du Conseil national de l'eau. Tout comme pour le taux de la redevance pour le prélèvement d'eau de surface destinée à la production d'électricité. Il est également attendu le même texte pour fixer les taux de redevance pour les prélèvements d'eau à des fins agricoles.

En ce qui concerne la charge polluante rejetée dans le milieu rural, la redevance pour le rejet d'eaux usées est proportionnelle. Pour les activités autres que l'approvisionnement en eau potable, les charges polluantes évaluées lors de la procédure



Bissoun Nabagou, Ministre de l'Eau

d'autorisation servent de base au calcul de la redevance dont le taux est fixé par arrêté conjoint des ministres concernés, y compris celui de l'Environnement. L'approvisionnement en eau potable, qui entraîne des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel, est aussi assujéti à une redevance rejet qui est proportionnelle aux volumes d'eau distribués par les

réseaux d'adduction d'eau potable.

Le recouvrement des différentes redevances est confié à des régisseurs à nommer par le ministre des Finances. En milieu urbain, par contre, ce travail incombe aux structures chargées de la distribution de l'eau potable. Au finish, les produits de l'ensemble des redevances perçues viendront alimenter un fonds de gestion

intégrée des ressources en eau, dont la création a été également décrétée le 21 septembre dernier par le Gouvernement.

Le Fonds de gestion intégrée des ressources en eau est un compte d'affectation spéciale destiné à financer les activités liées à la gestion des ressources en eau. On précise par activités la gestion de l'eau, notamment la planification participative au niveau des bassins et au niveau national, ou la police de l'eau, ou encore la protection des ressources en eau et les campagnes de sensibilisation des usagers. Il est souligné également l'inventaire des ressources en eau et la mise à jour du système intégré d'information sur l'eau, et l'appui au développement, à l'entretien et à l'exploitation des aménagements et ouvrages hydrauliques.

Le Fonds est administré par un comité de gestion de six membres qui intègre les collectivités territoriales et un secrétariat exécutif. Outre les redevances, ses ressources sont aussi constituées de subventions de l'Etat, de produits d'amendes infligées aux utilisateurs et pollueurs, de financements provenant des institutions de coopération internationale ou toutes autres ressources légalement attribuées au fonds.

A la session du Conseil des ministres de l'UEMOA ce vendredi

Décision attendue pour le sort à réserver aux comptes dormants dans l'Union

Dans la capitale béninoise, ce 28 septembre 2012, le Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) tient sa session statutaire pour examiner la situation économique, financière et monétaire de l'Union. Particulièrement, la situation des institutions comme la Commission de l'UEMOA, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

A Cotonou, parmi les sujets à examiner pour décision, figure le projet de loi uniforme relative au traitement des comptes dormants dans les livres des organismes financiers des Etats membres de l'Union. Le sujet doit intéresser plus d'un en ce qu'il oppose souvent les banques à leurs clients. Il arrive que les premières ont fermé le compte d'un client sans son avis, au simple motif que le compte n'est plus mouvementé depuis des mois voire déjà un an. Dans les faits, les délais de fermeture varient d'une institution financière à l'autre. Entre-temps, ce sont les agios qui ont totalement dégraissé le dépôt ou l'épargne du

client. Et la banque a vidé les comptes non actifs sur un compte interne à l'institution financière.

En 2006, des investigations de la Banque centrale auprès du système bancaire et des institutions de microfinance ont révélé que 775.000 comptes étaient concernés dans l'Union, soit un montant de plus de 61 milliards de francs Cfa. Au Togo, il y avait 204.926 comptes dormants pour un montant d'environ 8,5 milliards de francs Cfa. D'où le réel besoin d'offrir un cadre réglementaire approprié de traitement des avoirs dormants, pour leur conservation, leur gestion et leur dévolution.

Courant 2011, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest, dans une approche participative au processus d'élaboration des textes réglementaires, a tenu des concertations dans les pays membres aux fins de fixer ce régime juridique spécifique aux comptes dormants. Et le 5 mai à Lomé, la Direction nationale pour le Togo regroupait des représentants des banques et établissements financiers, des ministères des Finances et de la Justice, des auxiliaires de justice, des



Adjii Ayassor, Ministre togolais de l'Economie et des Finances

universitaires et autres corps professionnels utilisant le langage économique pour échanger sur les principales orientations proposées par la BCEAO. Il fallait s'assurer, au préalable, que les dispositions de la nouvelle réglementation sont comprises et n'entrent pas en conflit avec d'autres normes du droit interne des Etats membres de l'Union. Le débat avait porté sur le

délai pour considérer un compte comme dormant, le choix de la structure qui sera chargée de la gestion des avoirs dormants, le délai de prescription des droits sur les avoirs dormants et la dévolution des avoirs après le délai de prescription. De quoi protéger les intérêts des déposants, mettre les institutions financières de l'Union à l'abri des contentieux avec les titulaires des avoirs ou leurs ayants droit, préserver les institutions financières des fraudes et autres malversations impliquant leurs personnels et préciser les conditions légales pour le règlement des litiges éventuels.

La Banque centrale proposait qu'un compte n'acquiert le statut de dormant qu'après cinq (5) ans d'inactivité. Dans ce délai, l'institution financière devra prouver qu'elle a recherché en vain le titulaire du compte qui ne pourra perdre tous ses droits sur le compte qu'après trente (30) ans : c'est le délai de prescription. Après les cinq ans, il était proposé que les fonds des comptes dormants soient retirés de l'établissement financier de départ pour être déposés dans un établissement public externe et indépendant (à créer), pour faire courir la prescription. Lorsque tous

les droits seront perdus, l'argent devrait servir à financer des actions de développement dans les pays de l'Union monétaire. Donc, le compte dormant est celui-là qui est resté longtemps inactif et dont l'établissement dépositaire n'arrive pas à retrouver le titulaire ou ses ayants droit. Aujourd'hui à Cotonou, le règlement communautaire finalisé est soumis au Conseil des ministres pour décision.

Entre autres décisions attendues, la mise en place d'un système de protection des dépôts des institutions financières dans l'UMOA, la désignation des contrôleurs externes pour la BCEAO pour les exercices 2012, 2013 et 2014, l'examen et l'approbation du collectif budgétaire pour 2012 du CREPMF, l'approbation de la demande d'exemption fiscale de la BAD au titre de son programme d'émission d'emprunts obligataires sur le marché régional de l'UEMOA sur la période 2012-2021. Sans oublier la création de l'Agence communautaire de sûreté et de sécurité de l'aviation civile au sein de l'UEMOA, la création de l'Observatoire des finances publiques au sein de l'UEMOA, etc.

VERBATIM Par Eric J.

«Obéissance» civique

Les Togolais s'approprient petit à petit beaucoup de termes juridiques contenus dans leur Constitution depuis que le Collectif Sauvons le Togo a engagé un bras de fer contre le régime de Lomé. Ce collectif regroupe en son sein plusieurs juristes, avocats et défenseurs des Droits de l'Homme. Pour monter au créneau, ils utilisent des articles de la Loi fondamentale du pays pour dénoncer des dérives, apprécier des faits et condamner des actions. En tout cas, que ces articles soient utilisés à bon escient ou pas, ils s'en servent pour donner leur position.

«*Nous demandons à tout le monde de se lever. Là où nous sommes aujourd'hui, nous disons que, dès maintenant, nous ne parlons plus avec personne ; nous demandons au peuple de prendre ses responsabilités. Nous appelons le peuple à utiliser les dispositions de l'article 150 de la constitution pour voir partir ceux qui sont là et nous oppriment*», avait déclaré Me Zeus Ajavon le 22 août dernier au cours d'une conférence suite à un bras de fer entre forces de sécurité et manifestants du Cst. Son collègue Jil-Benoit Afangbedji a, pour sa part, donné des directives pour l'application de cet article : «*Nous appelons les Togolais à respecter l'article 150 de la Constitution. Nous appelons tous les Togolais à s'interdire de payer les factures d'eau, taxes et d'autres redevances.*» En termes clairs, il s'agit d'un appel à la désobéissance civique.

Pourtant, le collectif et son allié Arc-en-ciel ont programmé une série de manifestations sur trois jours à compter du 25 septembre. Beaucoup avaient prédit l'apocalypse du moment où ce sont des marches suivies de sit-in à Dékon. Le gouvernement ne veut pas de manifestations à Dékon compte tenu de l'importance économique de ce quartier. De l'autre côté, les responsables des deux regroupements politiques ne veulent plus avertir les autorités sur leurs manifestations. Du coup, une peur s'est emparée des Loméens.

Fort heureusement, l'on a appris la veille des manifestations que les organisateurs des manifs et la Mairie de Lomé se sont mis d'accord sur l'itinéraire de la marche. L'important dans tout ceci est que les organisateurs ont déclaré leurs manifestations qui ont été autorisées. Et ensemble avec l'autorité, ils ont discuté et trouvé un compromis salubre pour le pays. Les manifestations se sont déroulées dans de bonnes conditions et surtout sans heurts.

C'est le bon sens et les atouts de l'«obéissance civique.»

Sur le marché togolais

L'activité des BTP morose au second trimestre, les transactions commerciales en repli

Jean Afolabi

L'activité dans le secteur des BTP en variation annuelle a enregistré un repli au deuxième trimestre 2012. Cette situation est en rapport avec le recul observé dans les mises en chantier et les nouveaux contrats. En dépit des importants projets d'investissement public initiés, l'activité dans les BTP reste en dessous de son niveau habituel en Côte d'Ivoire. Elle demeure morose au Mali et au Togo, indique la dernière Note trimestrielle de conjoncture dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Une stagnation de l'activité dans le secteur est enregistrée au Bénin, au Burkina, en Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal.

Au deuxième trimestre 2012, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises est ressorti à 73,6%, en hausse de 3,1 points par rapport au trimestre précédent et de 16,6 points en variation annuelle. Cette évolution traduit la hausse enregistrée en Côte d'Ivoire (24,8 points), au Burkina (14,8 points), au Mali (8,2 points) et au Sénégal (10,8 points). Par pays, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises industrielles s'est établi à 82,2% en Côte d'Ivoire, 77,9% au



Vue du chantier du nouveau pont d'Aného

Niger, 68,2% au Mali, 67,1% au Sénégal, 59,2% au Bénin, 54,2% au Burkina, 53,0% au Togo et 47,5% en Guinée-Bissau au cours de la période sous revue. S'agissant des coûts salariaux, une tendance haussière est observée, en glissement annuel, au deuxième trimestre 2012. Quant aux effectifs employés, il est apparu une relative stabilité des effectifs permanents dans les entreprises au deuxième trimestre 2012. En revanche, la tendance des salariés non permanents est à la baisse.

Au deuxième trimestre 2012, une

hausse du volume des transactions commerciales est enregistrée, en glissement annuel, en Guinée-Bissau (+43,8%), en Côte d'Ivoire (+42,9%), au Bénin (+30,6%), au Burkina (+24,1%), au Niger (+5,6%) et au Mali (+2,8%). En revanche, un repli a été observé au Sénégal (-1,7%) et au Togo (-0,4%). En moyenne sur les six premiers mois de l'année 2012, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail a connu un accroissement de 20,5% contre 6,1% à la même période de l'année précédente.

En glissement annuel au Togo

Nombre d'indices des prix explosent en août

A quelques jours de la rentrée scolaire 2012-2013, l'indice «Enseignement» joue encore à l'accalmie. C'est du moins ce qui est constaté à la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale où cet indice s'est situé à 106,0 sur plusieurs mois jusqu'en août. C'est de bonne guerre, observera-t-on au niveau des parents avant le vif du sujet bientôt. Mais, en glissement annuel, l'indice «Enseignement» s'est envolé de 1,5 point par rapport à août 2011. Même tempo pour l'indice «Biens et services divers», qui a pris 2,8 points par rapport à il y a un an, pour se situer à 111,7 contre 108,6. Il venait pourtant de chuter de 112,1 en mai pour 111,4 le mois suivant et 111,8 en juillet. L'indice «Restaurants et hôtels» n'est pas du reste. A 115,3 en août dernier, il était en augmentation par rapport à mai (115,0) et juin (115,0), mais en stabilité avec juillet. Par contre, en variation annuelle, la flambée est vite constatée par rapport à 113,4 du mois d'août 2011. On a vite fait de mettre cette situation en partie sur le dos de la flambée des prix alimentaires. Soit.

Quid de l'indice «Transports», qui s'est situé à 118,1 en août. Sur plusieurs mois déjà, il flirtait pratiquement avec le même niveau, à 118,3 en mai, au même indice le mois suivant et à 118,2 en juillet. Il



est en revanche clair qu'à 115,7 en août 2011, l'indice «Transports» a pris un peu de carburant en variation annuelle de près de 2,1 points. Malgré sa chute progressive depuis mai dernier de 126,2, la flambée la plus marquante sur une année reste sans doute l'indice «Sel, épices, sauces et produits alimentaires» qui gagne 8,3 points par rapport à août 2011 où il s'était situé à 108,1. Il est suivi de l'indice «Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles». A 114,3 en août, il est en augmentation de 6,2 points par rapport à la même période de l'année dernière. D'une manière générale, l'indice des composantes de la fonction «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» a connu dans l'ensemble une

augmentation, allant de 2,6 à 8,3 points.

L'exception est faite de l'indice «Santé» qui a perdu 2,6 points, à 102,8 en août dernier, par rapport à il y a un an. En plus, en variation trimestrielle, par rapport à mai, cet indice perdait 2,8 points. S'il pouvait poursuivre sa descente... Dans le registre des variations négatives en glissement annuel, on retrouve – comme s'il fallait s'y attendre – l'indice «Communications». Depuis quelques mois, à la faveur d'une politique de prix pratiquée par les opérateurs de la place, cet indice perdait des points pour se situer à 96,8 en août dernier. A ce niveau, il perdait 3,9 points par rapport à la même période de l'an dernier.

Elections et développement local

ARCATEL incite les fils de Ténégà à s'y mettre

La démarche adoptée a été une rencontre de mise à niveau des cadres sur des questions appelant à plus d'engagement citoyen au bénéfice de la localité. Et pour cause, le canton de Ténégà, dans la préfecture de Doufelgou, traverse aujourd'hui d'énormes problèmes qui freinent son développement. « Il est le dernier de la préfecture sur tous les plans », selon les mots introductifs du président de l'Amicale des ressortissants du canton de Ténégà à Lomé (ARCATEL), Achille Sountouma. Al'image de tout le Togo marqué par des disparités diverses. Lesquelles disparités persistent entre les régions, entre Lomé et les autres localités de l'intérieur : inégale répartition des principales infrastructures, des équipements économiques et socio-collectifs, problèmes environnementaux, enclavement de certaines zones, faiblesse de la fourniture de services, etc.

La pauvreté demeure un phénomène endémique aux zones rurales, et il est officiellement reconnu que, entre 2006 et 2011, l'indice de pauvreté s'est aggravé par endroits. Il faut donc sauver Doufelgou avec ses 78.635 habitants. Les cadres et fils de Ténégà veulent déjà commencer par leur propre canton. Ils en ont pris conscience et se sont mis en un "Groupe de Contact" pour explorer les pistes de solutions et susciter une synergie des idées et stratégies qui doivent booster le développement du « canton oublié ». A coup sûr, le passé a guidé le présent. « Il nous faut être dans les sphères de décision pour influencer sur les choix politiques. Vous aussi, vous pouvez être le porte-flambeau de notre population et participer par votre positionnement au

développement du canton », a lancé M. Sountouma.

Le tremplin est tout trouvé. Il faut susciter des candidatures au sein du canton. «...quelles viennent de telle ou telle tendance, cela nous importe peu, l'essentiel étant d'avoir un candidat qui fait l'unanimité », a-t-il

de la préfecture par le Gouverneur », à en croire le communicateur Sébadé Toba. Le tout sur un ton de rappel de tout l'arsenal juridique national qui encadre le choix et le travail parlementaire du député. Belle leçon pour des députés qui, une fois élus,



Photo de famille à l'issue de la rencontre d'ARCATEL

ajouté. A juste titre, les élections législatives et locales à venir sont visées. Les deux ramifications du thème central de la rencontre «Les fils de Ténégà face aux enjeux de développement du canton» se justifient. Il faut des hommes et femmes de qualité, bien recyclés, pour renverser les tendances. Le 23 septembre 2012, ils se sont rappelés du «Rôle et responsabilité d'un député» et du «Rôle et responsabilité des élus locaux, financement local et lobbying politique». Ainsi, dans le premier cas, le député « encourage l'initiation de petits projets de développement, porteurs d'emplois dans sa circonscription électorale, recherche par tous les moyens légaux les sources de financement aussi bien pour la nation que pour sa circonscription électorale, veille au bien-être de la population de sa localité en incitant et en encourageant l'entrepreneuriat, veille dans sa préfecture à la répartition et à l'orientation des différents projets mis à la disposition

furent leur électorat et restent inactifs durant leur mandat.

Dans le second cas, le communicateur Dominique Yina, n'a pas oublié de recadrer le rôle clé des élus locaux dans l'effectivité de la décentralisation et la concrétisation du développement local, « dans la limite des compétences dévolues ». Des compétences qui embrassent l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, les infrastructures, les équipements, les transports et les communications, l'énergie et l'hydraulique, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement, le commerce et l'artisanat, la santé, l'action sociale et la protection civile, les sports, les loisirs, le tourisme et l'action culturelle... Bon à savoir : les élus locaux, en mobilisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets planifiés pour le développement local, «doivent rendre compte de leur gestion à la population, à l'Etat et aux partenaires ».

Avec la visite d'une équipe d'experts-auditeurs de l'OACI

L'aéroport international Gnassingbé Eyadéma, AIGE, vers une certification

Le processus de certification de l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé (AIGE) a débuté lundi avec la visite d'une équipe d'experts-auditeurs de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

La plateforme aéroportuaire doit se soumettre à l'exercice régulièrement afin de vérifier si les normes exigées par l'OACI sont respectées. Il s'agit notamment de la conformité du taxiway, de la piste et du tarmac.

« La réussite de l'audit contribuera énormément à l'amélioration de la sécurité aérienne, à la mise en conformité de l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma, AIGE, par rapport aux exigences nationales et aux normes de l'OACI relatives à la certification des aéroports et à l'obtention de l'agrément IASA aéroport catégorie 1 de la FAA des Etats Unis », a indiqué Col. Gnama Latta, le directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC-Togo).

Le Col. Latta a en outre rassuré



Col. Gnama Latta, Directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC-Togo).

les auditeurs en ce qui concerne la supervision de la sécurité car le Togo a déjà des règlements en vigueur sur la certification des aéroports et des guides pour aider les exploitants dans la mise en œuvre des exigences de certification dont celle du système de gestion de la sécurité.

Tout récemment, un contrôle de routine a permis à l'ANAC de bloquer pendant 48 heures un Airbus de la compagnie Air France à cause des fuites d'huile décelées sur deux parties de l'avion. Il a fallu immobiliser l'appareil au sol en attendant que les techniciens viennent de la France

pour se découvrir l'absence de deux pièces qui laissent couler l'huile.

Ce contrôle intervient alors que les autorités ont lancé les travaux d'extension et de modernisation de l'aéroport avec la construction d'un nouveau terminal équipé de passerelles télescopiques, l'agrandissement du parking avions, de la zone de fret et la construction d'une seconde taxiway.

L'aéroport de Lomé accueille près de 600.000 passagers par an et le trafic est en constante augmentation depuis qu'Asky y a installé sa base il y a près de deux ans.

JUDO/

Seize pays attendus pour le judo test de Lomé en prélude au tournoi inaugural de l'AFOAJ

La Fédération togolaise de judo (FTJ) a annoncé mercredi dans un communiqué de presse, la tenue du judo test de Lomé du 26 au 28 octobre en prélude au tournoi inaugural de l'Association des fédérations ouest-africains de judo (AFOAJ) qui connaîtra la participation de 16 pays de la sous-région et des pays frères.

Le judo test de Lomé qui regroupera sept pays de la sous-région, notamment le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée Conakry, le Sénégal et le Togo s'inscrit dans les préparatifs du premier congrès statutaire de l'association prévu les 1er et 2 décembre prochain à Lomé.

Selon le communiqué, les compétitions se dérouleront conformément aux règlements sportifs et d'organisation, et au règlement d'arbitrage de la Fédération internationale de judo (FIJ).

La compétition proprement dite aura lieu en une journée alors que le système de compétition sera le système d'éliminatoires avec double repêchage.

Tous les judokas sont obligés d'avoir un kimono bleu et un kimono blanc tandis que les entraîneurs doivent porter une veste et cravate à



partir des demi-finales de la compétition, poursuit le communiqué.

S'agissant des catégories de poids en individuel, les athlètes vont évoluer en Extra-léger (poids inférieur ou égale à 60 kg), Mi-léger (supérieur à 60 kg jusqu'à 66 kg y compris), Léger (supérieur à 66 kg jusqu'à 73 kg y compris), Mi-moyen (supérieur à 73 kg jusqu'à 81 kg y compris), Moyen (supérieur à 81 kg jusqu'à 90 kg y compris), Mi-lourd (supérieur à 90 kg jusqu'à 100 kg y compris) et Lourd (poids supérieur à 100

KG). La durée de chaque combat est fixée à 5 mn (temps réel) pour les hommes. Les athlètes seront soumis quotidiennement au contrôle antidopage, conclut le communiqué.

(Xinhua)

Chelsea : déferlante raciste sur Twitter contre John Obi Mikel

Coupable d'une mauvaise appréciation sur le but qui entraîne l'égalisation de la Juventus (2-2) lors de la première journée de la phase de poules de la Ligue des Champions, John Obi Mikel a tenté de s'excuser de son erreur dans la presse et sur son compte Twitter. Mais les insultes racistes l'ont obligé à fermer son compte dans la foulée. Chelsea, de son côté, ne compte pas laisser les auteurs de ces messages impunis.

La bêtise et la haine n'ont décidé pas de limite et elles viennent une nouvelle fois de l'illustrer. Victime d'un déferlement de messages racistes depuis sa mauvaise appréciation qui a amené l'égalisation de la Juventus Turin (2-2) en Ligue des Champions, le milieu de terrain défensif de Chelsea a été contraint de fermer son compte Twitter (@Mikel12Official, ndr). Des réactions totalement incompréhensibles alors que le joueur était connecté pour présenter ses excuses après son erreur.

"Si je voulais trouver des excuses, je pourrais. Mais, pour moi, j'ai laissé passer le ballon. Je plaide coupable, on passe à autre chose. Je suis désolé pour l'erreur. Il n'y a pas d'excuses", avait déjà déploré le Super Eagle, en guise de mea culpa, dans des propos relayés par L'Equipe. Des excuses qui n'ont visiblement pas été à la hauteur de la déception de certains pseudos supporters de Chelsea, qui lui ont ré-

pondu en proférant insanités et messages à caractères racistes.

Chelsea : "Des tweets inacceptables, dégoûtants et odieux"

Une réaction qui, hormis le fait qu'elle soit totalement condamnable, et surtout illogique et disproportionnée par rapport à la rencontre en elle-même. Il s'agissait là du premier match des deux équipes en phase de poules de la compétition, donc il n'y avait pas d'élimination directe, et surtout, les Blues n'ont pas perdu et conservent intactes leurs chances de qualification pour tenter de défendre leur couronne européenne acquise la saison dernière devant le Bayern Munich.

D'autant plus que toute cette haine déversée vient toucher un joueur qui était jusque là exemplaire dans son investissement avec la formation londonienne. Raison pour laquelle le club a décidé de prendre le dossier en main pour retrouver les auteurs de ces mes-



sages. "Nous avons été mis au courant des tweets racistes à l'encontre de cet instant, rien n'est programmé, mais c'est une machine en mouvement permanent et les choses peuvent changer à tout moment. Le staff technique se concentre sur le week-end suivant, nous, nous regardons au-delà et prenons le futur à plus long terme en considération. Le travail doit commencer maintenant sur le contrat qui prendra effet en 2016."

Tito Vilanova, l'entraîneur du club catalan, a abondé dans le sens de son président. Pour le technicien, le Barça doit évidemment s'assurer la

voulaient se faire entendre, c'est en tout cas chose faite. Reste à savoir s'ils seront aussi explicites dans leurs propos lorsqu'ils seront retrouvés et ne pourront pas se cacher derrière leurs écrans et leurs pseudos.

(Afrik.com)

Barcelone veut étendre le contrat de son Messi

Le FC Barcelone s'active en coulisse pour offrir un nouveau contrat à Lionel Messi, au-delà de son engagement actuel qui court jusqu'en 2016, et avec une revalorisation salariale à la clé.

Alors que l'Espagne connaît actuellement d'énormes difficultés financières, et que de nombreux clubs du pays ont du mal à recruter ou même à verser les salaires de leurs joueurs, les deux géants de la Liga peuvent eux se permettre d'offrir des revalorisations salariales conséquentes à leurs joueurs vedettes : Lionel Messi et Cristiano Ronaldo. Si le Portugais a réussi à obtenir, en clamant haut et fort qu'il n'était pas assez considéré au sein de la Casa Blanca, que son contrat soit largement revu à la hausse, avec des émoluments annuels qui devraient

passer de 10 à 15 millions d'euros et un engagement "à vie" avec le club de la capitale espagnole, l'Argentin du Barça va lui aussi se faire entendre.

Pourtant déjà lié au club blaugrana jusqu'en 2016 et avec un salaire de 10,5 millions d'euros par an, le triple Ballon d'Or a fait savoir à ses dirigeants qu'il aimerait signer un nouveau contrat, et ceux-ci se sont immédiatement mis au travail. "Il finit en 2016, mais ce serait irresponsable de ne pas étendre son contrat, a lâché Sandro Rosell, le président du Barça, sur

les ondes de Catalunya Radio. Vous devez penser à de telles choses. A cet instant, rien n'est programmé, mais c'est une machine en mouvement permanent et les choses peuvent changer à tout moment. Le staff technique se concentre sur le week-end suivant, nous, nous regardons au-delà et prenons le futur à plus long terme en considération. Le travail doit commencer maintenant sur le contrat qui prendra effet en 2016."

Tito Vilanova, l'entraîneur du club catalan, a abondé dans le sens de son président. Pour le technicien, le Barça doit évidemment s'assurer la

présence de "La Pulga" jusqu'à la fin de sa carrière : "J'aimerais évidemment pouvoir compter sur Messi pour la vie. C'est le meilleur joueur du monde et peut-être même de l'histoire, il l'est en tout cas déjà pour tous les Barcelonais. Ce serait une grande joie qu'il finisse sa carrière ici, là où il l'a commencée, je ne peux qu'espérer qu'il nous régale encore quelques années. Un joueur comme lui n'est pas prêt de réapparaître." Ce qui est rare est cher, non ?

(Sport.fr)

FOOTBALL /

Cameroun : Denis Lavagne, le compte est bon

La page Denis Lavagne est définitivement tournée du côté du Cameroun. Le ministère des Sports et de l'éducation physique, employeur du technicien français, a annoncé mardi soir sur son site officiel lui avoir réglé les salaires impayés, précisant que celui-ci prend même en compte les mois de septembre et d'octobre.

Contrat respecté. La décision ministérielle désignant Jean-Paul Akono comme sélectionneur national des Lions Indomptables l'avait prévu, Denis Lavagne, bien que suspendu et remplacé dans ses fonctions, va continuer de percevoir son salaire jusqu'à échéance de son contrat au mois d'octobre 2012. Cette clause est donc scrupuleusement respectée et le ministère des Sports et de l'éducation physique révèle que l'intégralité du salaire du Français, ainsi que celui des entraîneurs-adjoints, Ndtoungou Mpile et Pierre Mbarga ont été réglés.

Au lendemain de sa suspension et de son remplacement le 13 septembre dernier, Denis Lavagne avait mis en garde la Fédération de lui payer la totalité de son salaire afin d'éviter une plainte devant les instances de la FIFA. Le gouvernement n'a donc pas tardé à réagir et éviter ainsi un énième procès intenté contre lui par un coach limogé de l'équipe fanion. Denis Lavagne avait été nommé en octobre 2011 sélectionneur de l'équipe nationale du Cameroun alors qu'il dirigeait jusque là le Coton Sport de Garoua.

La FIFA soutiendra la ligue féminine et les championnats féminins

La FIFA fera de la promotion de la ligue féminine de football et des championnats féminins sa principale mission pour les quatre prochaines années, ont déclaré des responsables à Bakou. Le directeur pour le développement du football féminin au sein de la FIFA, Mayi Cruz Blanco, a déclaré qu'il était de la mission de la FIFA de promouvoir le football féminin, en apportant un soutien financier et en donnant aux joueuses, entraîneurs, arbitres et responsables du football féminin les mêmes opportunités que celles du football masculin.

M. Blanco a fait valoir que 29 millions de femmes et de filles jouaient au football dans le monde, dont 12 % de jeunes joueuses. En outre, 135 équipes féminines sont classées par la FIFA. Pourtant, peu de femmes entraîneur ou responsable sont acceptées dans le football masculin.

"Nous voulons vraiment voir davantage de femmes entraîneur impliquées dans le monde du football en général", a déclaré M. Blanco, citant en exemple Carolina Morace, entraîneur de l'équipe canadienne.

Mme Morace est célèbre pour avoir été la seule femme à diriger en tant qu'entraîneur une équipe de football masculine professionnelle, les Viterbese de la série italienne C1, en 1999.

"Notre objectif est d'arriver à 50% de femmes chez les entraîneurs", a-t-il dit.

Les directives des programmes de développement du football féminin de la FIFA de 2012 à 2015 indiquent que le principal objectif de la FIFA pour les quatre prochaines années sera concentré sur la ligue féminine et les championnats féminins, ce qui comprend l'actuel événement "Live Your Goal" (vivez votre but) en Azerbaïdjan pour le Championnat du monde féminin U-17 de la FIFA.

Mondial des clubs 2012 : le champion d'Afrique évitera Chelsea en demies

C'est ce lundi qu'avait lieu le tirage au sort des rencontres de la Coupe du monde des clubs, qui se déroulera à partir du 6 décembre au Japon. Le futur vainqueur de la Ligue des Champions africaine évite les Mexicains de Monterrey en quart de finale et affrontera le vainqueur du match entre le champion du Japon et Auckland City, une formation néo-zélandaise. De son côté, le champion d'Europe Chelsea est directement qualifié en demi-finale, tout comme les Brésiliens du Corinthians.

C'est ce lundi que la FIFA a procédé au tirage au sort de la Coupe du monde des clubs, prévue du 6 au 16 décembre au Japon, avec comme principale interrogations, qui pour succéder au FC Barcelone au palmarès des vainqueurs de la compétition, mais aussi, quel adversaire en quart de finale pour le futur champion d'Afrique 2012 ? Le futur vainqueur de la Ligue des Champions sur la continent africain (Al-Ahly, Espérance de Tunis, Sunshine Stars ou TP Mazembe, ndr) croisera en quart de finale la route du vainqueur du match entre le champion du Japon et les Néo-Zélandais d'Auckland City.

S'il sort vainqueur de cette opposition, le représentant africain aura alors droit à une demi-finale de choix face aux Corinthians de Sao Paulo, champions d'Amérique du Sud. De son côté, Chelsea, directement qualifié pour le dernier carré affrontera le vainqueur du quart de finale qui mettra aux prises le futur champion asiatique au club mexicain de Monterrey, qui représente l'Amérique du Nord. Le représentant asiatique sera connu à l'issue de la finale de la Ligue des champions d'Asie, disputée le 10 novembre.

REPÈRE

Le gouvernement face à ses promesses

La Confédération Générale des Cadres du Togo (CGCT) a dénoncé le mutisme du gouvernement devant les principales réclamations des organisations syndicales des travailleurs, le mercredi 19 septembre à Lomé, au cours d'une conférence presse.

Dans une déclaration, le secrétaire général de la CGCT, Tsikplonou Mokli Ephrem a demandé au gouvernement de prendre des mesures urgentes pour adopter le statut général de la Fonction Publique avant l'adoption définitive du budget général de l'année 2013 rappelant que la dernière mouture à adopter doit être soumise aux organisations syndicales avant toute adoption finale. M. Tsikplonou a indiqué que la CGCT et tous les agents de l'administration publique assistent impuissants aux manœuvres dilatoires orchestrées par le gouvernement pour affaiblir le pouvoir d'achat du personnel de l'Etat dont les retenues non consenties renflouent les comptes de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM), institution qui malheureusement aggrave la situation déjà précaire des agents de l'administration publique en compliquant les formalités de prise en charge et refusant l'accès à certains soins et produits pharmaceutiques. «La CGCT exige l'ouverture immédiate de discussions entre le gouvernement, l'INAM et elle pour identifier les maux et proposer des solutions pour un fonctionnement rationnel, efficace et humain de l'INAM et amoindrir ainsi les peines des bénéficiaires», a insisté le secrétaire général. S'agissant du prix du gaz butane, la CGCT s'est dite indignée de la marche à reculons que vient de faire le gouvernement en augmentant de 35,64% et de 35,73% le prix des bouteilles de 12kg et de 6kg sans consultation des organisations syndicales des travailleurs principalement les membres du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP), violant ainsi les engagements en vigueur. Par cette augmentation, la CGCT déduit que le gouvernement ne considère pas la souffrance des travailleurs, surtout la misère des populations des villes et campagnes. Elle demande donc «l'annulation pure et simple de la décision portant augmentation du prix du gaz butane et exige l'ouverture des discussions pour débattre de la cherté de la vie au Togo».

Pour ceux qui doutent encore

La rentrée scolaire 2012-2013 dans l'enseignement général et dans l'enseignement technique et la formation professionnelle publics et privés, initialement prévue le lundi 24 septembre 2012 a été reportée au lundi 8 octobre 2012 selon un communiqué lu le mercredi 19 septembre sur la Télévision Togolaise (TVT).

D'après ce communiqué signé du ministre d'Etat, ministre des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation et du ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, ce report vise à assurer une bonne reprise des cours en permettant aux parents d'élèves de mieux préparer la rentrée scolaire de leurs enfants. Par ailleurs, le texte invite les chefs d'établissement à prendre toutes les dispositions pour le démarrage effectif des cours dès le premier jour de la rentrée. Le communiqué convie également tous les promoteurs d'établissements scolaires et de formation professionnelle privés au respect scrupuleux de cette décision.

Toujours la transparence

Le Réseau des Organisations de la Communication pour la Transparence et le Développement au Togo (ROC-TD) a tenu le vendredi 14 septembre à Lomé son assemblée générale constitutive.

Au cours des travaux, les acteurs de la communication ont amendé et adopté sous réserve les statuts puis élus un bureau exécutif et un conseil d'administration. Le bureau exécutif de ROC-TD compte sept membres et est dirigé par M. Tchandao Vincent. Quant au conseil d'administration de neuf membres, il est chapeauté par M. Mawu Agbessi Michel. Ces deux organes auront pour mission d'œuvrer pour une grande visibilité de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Togo (ITIE-Togo) qui est une norme développée à l'échelle mondiale avec pour objectif de promouvoir la transparence dans la gestion des ressources financières issues des industries extractives et minières. Ils assureront aussi un accompagnement communicationnel efficace de tous les programmes de développement initiés par le gouvernement dans divers secteurs notamment dans l'exploitation des ressources naturelles et la gestion des ressources humaines. Ces deux organes devront développer un cadre de partenariat, d'échange d'expériences, de concertation, d'appui-conseils et de renforcement des capacités sur diverses questions d'intérêt national notamment celles en rapport avec la gestion des ressources publiques. Le président du bureau exécutif de ROC-TD, Tchandao Vincent a indiqué que son réseau sera un instrument de la société civile qui œuvrera pour la transparence dans la gestion des ressources minières et la passation des marchés. Il a exhorté les acteurs de la communication à s'impliquer afin d'assurer un développement harmonieux dans tous les secteurs au Togo car, selon lui, les ressources disponibles doivent profiter à toute la population. Le chargé de la cellule information et communication au secrétariat technique de l'ITIE-Togo, Parfait Dzivénu a salué la mise en place de ce réseau qui, selon lui, contribuera à promouvoir une participation citoyenne des communautés au développement de leurs milieux. L'ITIE a été créée en 2002 sous l'initiative du Premier ministre Anglais Tony Blair au sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en Afrique du Sud. Elle est une coalition composée des membres du gouvernement, des délégués des entreprises, des groupes de la société civile, d'investisseurs et des représentants des organisations internationales. Trente cinq pays sont membres de l'ITIE dont le Togo qui a adhéré en 2009.

Communauté régionale

La Fondation PAX AFRICANA hausse le ton à propos du Mali

Dans un communiqué très dur, la Fondation PAX AFRICANA «exhorte» la CEDEAO à envoyer ses troupes sur l'ensemble du territoire malien, actuellement sous la menace du péril islamiste. La fondation que préside M. Edem KODJO, est visiblement contrariée par les tergiversations de la classe politique malienne dont une partie s'oppose à la présence de troupes communautaires dans la capitale Bamako.

«La Fondation Pax Africana exhorte la CEDEAO à tenir ferme dans sa décision d'envoyer des troupes au Mali. C'est une décision juste que tout Africain ne peut que soutenir ; décision qui ne doit pas être compromise par des considérations jusqu'ici exprimées par le pouvoir de Bamako», indique le communiqué du Forum panafricain pour la paix et le développement.

Selon la Commission de la CEDEAO et le sommet des Etats-majors armés communautaires, la

présence des troupes à Bamako est destinée à protéger les institutions. Les récents développements de la crise malienne, notamment l'agression sinon la tentative d'assassinat du Président Dioncounda Traoré par un groupuscule d'individus à la Présidence, ont montré que les institutions maliennes sont mises en veilleuse sinon inexistantes. Il importe donc de protéger ce qui en reste à un moment où l'on sent le chaos.

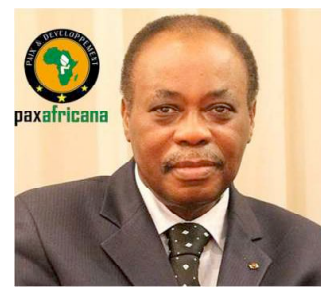
La Fondation est surtout ulcérée par les considérations de souveraineté et de fierté mal placée qu'avance la classe politique malienne pour dissuader la CEDEAO d'envoyer des troupes à Bamako. Apparemment les politiques maliens ne semblent pas prendre la mesure des enjeux régionaux de la crise qui emporte leur pays.

«La CEDEAO est un patrimoine commun avec des droits et devoirs et ne constitue en aucun cas un

corps étranger dans son espace naturel. Aucun Africain n'est étranger en Afrique, surtout dans une communauté créée de manière volontaire par des Etats africains depuis 1975», indique la Fondation PAX AFRICANA.

C'est la première fois que le Forum panafricain pour le développement hausse aussi fort le ton. C'est comprendre l'enjeu de cette intervention de la CEDEAO, non seulement pour conjurer un péril islamiste qui risque d'emporter toute la sous-région et même l'Afrique avec une idéologie décadente venue d'un autre âge, mais surtout l'intérêt politique d'un règlement de conflits africains par les Africains eux-mêmes. Les précédents ivoiriens et surtout libyens restent encore en travers de la gorge des Africains, qui, une fois encore se sont laissés imposés, la paix par les ex-puissances coloniales.

D'où cet appel lancé par la Fondation à toute la classe politique



maliennne «qu'elle tienne compte de la détresse des populations prises en otage dans le Nord du pays et la nécessité de tout mettre en œuvre pour écourter leurs supplices et sauvegarder les richesses millénaires dont le Mali est dépositaire.»

La Fondation PAX AFRICANA œuvre pour la paix et le développement en Afrique, mais son axe objectif principal est la création des Etats-Unis d'Afrique. Son patron, l'ex-Secrétaire général de l'OUA, Edem Kodjo, est très actif sur le plan diplomatique, intervenant dans le règlement pacifique des conflits africains en Guinée et à Madagascar.

Edition 1 du Festival d'Aného

Développer la préfecture des Lacs par la culture

« Notre préfecture regorge des richesses culturelles immenses encore sous-exploitées ou pas exploitées du tout. Le Festival d'Aného qui est à sa première édition avec tous ses manquements se veut un moment festif, mais également de prise de conscience de la force de nos valeurs culturelles. » a indiqué Me Alexis Aquéréburu, Président de la Fondation Aquéréburu & Partners qui a organisé le grand festival d'Aného.

Selon les organisateurs, ce Festival répond d'un besoin accru de pérenniser les valeurs culturelles de cette ville aux milles histoires et aux potentialités artistiques incommensurables. C'est pourquoi, Me Alexis Aquéréburu l'a voulu sobre pour la première édition qui s'est déroulée avec des conférences-débats, des concerts, des danses folkloriques et des spectacles de tous genres.

A la cérémonie d'ouverture des festivités plusieurs allocutions ont été prononcées par le Président de la délégation spéciale de la ville d'Aného, le Préfet des Lacs, le Président de la Fondation, le Directeur du Festival et du Représentant du ministre des Arts et de la culture. Unaniment, c'est une reconnaissance à la Fondation qui a su transformer en actes ses intentions d'instaurer une fête culturelle pour les peuples Guins et Mina. Tous ont souhaité que ce festival se perpétue afin de drainer du monde dans l'une des toutes premières villes du Togo pour en faire un pôle d'attraction. Il est évident que cela nécessite beaucoup de moyens et une organisation parfaite. C'est ainsi que les fils et filles de la ville sont appelés à apporter leur contribution afin que le festival d'Aného ne soit pas un festival de plus.

Déjà, à la fin de la conférence-débat



Vue partielle des officiels dont le Président de la Fondation Aquéréburu & Partners

sous le thème : « les artistes et artisans entrepreneurs dans la cité : comment peuvent-ils aider le développement des territoires de manière directe. » animée par M. John Dossavi, Président du Rapec, un comité de pour la culture à Aného a été mis sur pied pour réfléchir, chercher des moyens et peaufiner la deuxième édition. Au cours de cette conférence, plusieurs pistes ont été explorées pour donner une vitalité à la ville d'Aného, créer une dynamique d'attraction pour la ville, rassembler les énergies autour d'une synergie des acteurs culturels et fonder une organisation des patrimoines de

toutes les localités.

Visiblement, il s'agit d'une grande ambition pour le développement culturel de la ville d'Aného qui pendant longtemps est demeurée une ville morte par manque d'activités culturelles. Cela ne se faire que par la volonté des natifs du milieu. Et comme l'ont remarqué plusieurs intervenants, la politique culturelle votée récemment par le gouvernement doit être un créneau important pour les acteurs culturels de se mobiliser afin d'inciter les pouvoirs publics à les accompagner dans toutes leurs démarches entrepreneuriales. Il a également été

reconnu par l'assistance que la culture est un moyen de développement très efficace qui, lorsqu'il est pris au sérieux, permet l'épanouissement des populations et surtout la réduction de la pauvreté. En termes clairs, si l'on arrive à tenir la route avec ce Festival d'Aného, tout le peuple en tirerait un grand avantage.

De manière générale, M. John Dossavi en a appelé à la manifestation solidaire de tous les acteurs culturels. « Les acteurs culturels devront s'organiser autour du patrimoine culturel pour aider au développement des territoires de manière directe. » a-t-il conclu.

Théâtre

Phénomène paranormal porté sur la scène de l'Institut Français de Lomé

Amadou Saendou est un auteur assez bizarre dont le théâtre porte sur des phénomènes assez bizarres de la vie. On peut y rencontrer l'histoire de cette fille hermaphrodite en mal d'amour, par exemple. Des histoires que très souvent on ne s'attend pas du tout à voir au cinéma.

Ce soir, il revisite le drame aérien arrivé à deux enfants guinéens, voyageurs clandestins retrouvés morts dans les trains d'un avion de

la compagnie belge Sabena. Le titre de la pièce Train-520. Titre original, non ? Yaguine part un bon matin pour l'Europe accompagné de Fodé, un de ses amis d'enfance. Un autre bon matin, les parents respectifs de ces gamins apprennent, par le biais des médias, que ces derniers ont été retrouvés morts dans le train d'atterrissage d'un avion.

Un autre bon matin, treize années plus tard, Liman le père de Yaguine

rend visite à son fils dont il apprend subitement qu'il vit en Europe et qu'il s'est marié à la fille de ses rêves et que celle-ci serait enceinte de son fils.

Liman se demande comment cela se peut que son fils soit encore vivant et marié de surcroît...

Train 520

Texte et mise en scène d'Amadou Saendou. Avec des comédiens béninois. **Tarif : 500 CFA**

Société/ Face à la cherté de la vie

Comment se démerdent les togolais

Etonam Sossou

Le «système D» a toujours été une vertu qui caractérise les togolais. Avec la cherté de la vie et la faiblesse du pouvoir d'achat, cet art de la débrouille s'est transformé en... métier. En effet, de plus en plus de togolais cumulent les «petits» boulots pour, tant bien que mal, brouiller leurs fins de mois. Des petits boulots qui sont souvent dévalorisés par rapport au statut original... L'exemple d'Ali parle de lui-même. Enseignant d'histoire et géographie dans un lycée de la capitale, ce père de 4 enfants est obligé de vendre, tenez-vous bien, des moutons et des pintades pour survivre... «C'est le seul moyen que j'ai trouvé pour survivre», lance t-il d'un air abattu qui ressemble à celui d'un élève qui n'a pas fait ses devoirs. «J'ai à ma charge une famille nombreuse. Je dois donc trouver un moyen d'élever décemment mes enfants...», ajoute-t-il avec encore plus de dépit. «C'est vrai qu'on a eu des augmentations de salaire conséquentes mais cela ne nous suffit toujours pas pour vivre vu que l'inflation a, elle aussi, augmenté. Les prix ont flambé», explique-t-il. Mais pourquoi Ali a-t-il choisi des moutons

et des pintades comme seconde activité professionnelle? «Ces sont les circonstances qui m'y ont poussé», répond t-il. «J'avais un , l'idéal pour ce genre de commerce ambulante. Un jour, mon jeune voisin vint me demander de la lui vendre pour pratiquer le commerce. Cela m'a donné à réfléchir, surtout que c'était pendant la période des vacances», raconte-t-il avec un sourire nostalgique. «J'ai donc décidé de tenter le coup, bien sûr, loin de mon quartier par peur du regard des gens, et depuis 7 ans, j'exerce ce petit boulot. J'y ai pris goût même si pour un enseignant, vendre des moutons et poulets c'est rabaisant», avoue-t-il avant d'être interrompu par un client qui lui demande le prix des pintades.

Enseignant qui bascule dans la clandestinité...

Ce prof d'histoire et géographie n'est pas le seul enseignant à avoir une double vie professionnelle. Espoir, lui, enseigne les sciences physiques dans un lycée privé pendant la journée et devient chauffeur de taxi moto la nuit. Une vie de «Batman» qui n'est pas un choix mais une obligation! Comme Ali, Espoir s'est vu contraint de trouver un moyen de substitution



pour joindre les deux bouts. «Quand le bol de mis atteint 600Fcf, le tarif au moulin 150, le poisson 1200Fcf... Ce n'est pas avec nos petits salaires qu'on va pouvoir sortir la tête de l'eau», affirme Espoir qui pique un somme sur le banc à côté de lui en attendant de potentiels clients.

H., lui, est journaliste, «un métier très captivant mais qui ne nourrit pas son homme», dit-il avec amertume. «Nos salaires sont dérisoires, ils ne suffisent même pas à acheter de la nourriture. En plus, je n'ai pas de parents à Lomé, je dois donc louer un logement et je ne m'en sors pas!», fait-il savoir en baillant de fatigue. Lui qui n'avait dormi que deux heures avant de rejoindre sa rédaction. Deux heures de sommeil qui s'expliquent par le fait que H. passe ses nuits comme opérateur téléphonique dans un call-center. «Je ne peux pas faire autrement c'est ça ou me retrouver à la rue. C'est malheureux mais c'est la dure réalité...», lance-t-il avec un sourire qui cache le désespoir de ce journaliste. Désespéré de ne voir aucun avenir se profiler à l'horizon, désespéré d'être obligé de cumuler les emplois alors qu'il est célibataire mais qu'il est surtout journaliste... «Déjà comme ça je ne m'en sors pas. Alors qu'est-ce que ça sera quand j'aurais une famille!», peste-t-il les larmes aux yeux. Sa situation fait qu'il excluait de fonder une famille!

La double casquette de Faustin est à la fois drôle et malheureuse. Agent immobilier ou plutôt comme il se décrit «homme à tout faire d'une agence immobilière», Faustin ne touche aucune commission sur les transactions qu'il fait. «Le propriétaire de l'agence immobilière refuse de nous donner des commissions sur les transactions que l'ont fait. On est donc salariés sans plus...», atteste-t-il. Cette situation l'a contraint à s'improviser... ouvrier du bâtiment: maçon ou peintre. «Je n'ai pas le choix, je ne peux pas quitter l'agence vu que je n'ai aucune formation. Alors, je propose aux clients de leur faire les petits travaux des biens immobiliers que je leur vends», explique t-il en substance. «Les clients trouvent cela au début bizarre, puis ils acceptent pour la plupart, ma proposition. Cela leur enlève des tracas en plus», poursuit-il en nous révélant qu'il est même devenu le «bricoleur» attiré de certains de ses clients. Etre instruit ou pas, le «nomadisme professionnel est donc un fléau qui atteint même les

personnes instruites. Mais alors qu'en est-il de ceux qui n'ont pas de diplôme? «Etre instruit ou non, c'est la débrouillardise dans ce pays», réplique Aziz qui, lui aussi, se voit obligé de cumuler les emplois pour sortir la tête de l'eau. «Mes journées, je les passe comme receveur dans un bus, tandis que la nuit, je suis le gardien du parking d'un hôtel. «Je surveille les voitures des clients », relate ce trentenaire à l'air juvénile. « Je n'ai pas choisi cette double vie professionnelle, tu crois que je n'aurais pas aimé être bien au chaud chez moi au lieu de passer mes nuits devant un hôtel?», s'insurge-t-il avant d'allumer une cigarette. «Je dois cumuler les emplois pour subvenir aux besoins de ma famille. Je n'ai pas de père, j'ai 3 soeurs et deux frères qui étudient encore. Je suis le seul qui travaille à la maison et un seul salaire ne peut absolument

pas suffire...Déjà comme ça, c'est très difficile», rétorque le jeune homme aux nuits «froides». Vivien qui est chauffeur dans une société privée fait parler ses talents de bricoleur pour arrondir ses fins de mois. «Ce n'est pas pour me vanter mais j'ai des mains en or, tout ce que je touche, je le répare. C'est ce qui a fait de moi, l'homme à tout faire», se vante-t-il. «Si quelqu'un a une panne mécanique, eh bien il va chez Vivien. Même chose pour les petites bricoles. Je leur fait tout. Je répare les appareils électroniques, je fais office de peintre, maçon...enfin tout. Et pendant les fêtes, c'est encore moi qui égorge les moutons», lance fièrement «M. Bricolage».

Les diplômes n'y changent rien

Cependant, malgré la fierté affichée, il admet que s'il avait les moyens, il ne se serait jamais adonné à ce supplément professionnel. «J'aurais bien aimé rentrer tranquillement à la maison pour me reposer et passer plus de temps avec ma famille. Mais que voulez-vous, la croûte de mes enfants est en jeu...», confie-t-il. Qui a dit qu'il n'y avait pas d'égalité des sexes?

Dans la double vie professionnelle, il y a une égalité entre hommes et femmes. Même si les femmes prennent le dessus avec les tâches ménagères. Le cas de Sidoine est le meilleur exemple. Couturière de métier, Sidoine s'est retrouvée obligée d'ajouter une

nouvelle ligne dans son CV, à savoir-femme de ménage. «Mon mari qui travaillait dans une société privée s'est retrouvé au chômage après que cette entreprise ait fermé ses portes. Mes revenus en tant que couturière ne suffisaient plus pour nourrir notre famille», avoue-t-elle. «Une cliente très sympathique à laquelle je m'étais confiée m'a alors proposé de m'engager pour l'aider dans les tâches ménagères. Au début, j'étais très réticente, même vexée, mais en y réfléchissant bien je n'avais pas le choix. Et depuis, je suis devenue couturière-femme de ménage», soutient-elle. Même chose pour Ati Akou qui elle, en plus, d'être femme de ménage dans une école, travaille comme aide ménagère à domicile et cuisine des gâteaux que ses enfants revendent. Cette femme de 46 ans qui en fait 60, a le visage et le corps marqués par la misère. «Je suis diabétique et hypertendue mais je suis dans l'obligation de cumuler ces métiers, l'un plus dur que l'autre, pour faire vivre ma famille», rapporte cette veuve et mère de 4 enfants. Que dire alors du cas de Sonia qui est médecin de formation mais que le chômage a poussée à travailler comme vendeuse en pharmacie. «Les diplômes ne changent rien à la misère, médecin ou pas, on est contraint de survivre», dénonce cette jeune fille à l'air angélique.

1er octobre 2012

Les personnes âgées, une force pour construire l'avenir

Au cours des 5 prochaines années, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans dépassera celui des enfants de moins de 5 ans. Le vieillissement de la population est l'une des plus importantes transformations de la société.

Cette Journée mondiale des personnes âgées a pour thème longévité : construire l'avenir. Avec pour slogan, cce thème veut montrer comment les personnes âgées en bonne santé peuvent s'épanouir et jouer un rôle actif au

sein de leur famille et de leur communauté. Depuis un siècle, l'espérance de vie a augmenté de façon spectaculaire et le monde comptera bientôt plus de personnes âgées que d'enfants. Partout, les populations vieillissent mais c'est dans les pays en développement que les changements sont les plus rapides. Cette transformation sociale représente à la fois des défis et des opportunités. Certains pays n'auront peut-être pas plus d'une génération pour préparer leurs systèmes sanitaires et sociaux à ce vieillissement.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1131 DE LOTO BENZ DU 19 SEPTEMBRE 2012

Le tirage de Loto Benz de ce mercredi 26 Septembre 2012 porte le N°1132

Plusieurs parieurs de la LONATO ont eu le bonheur mercredi dernier de remporter des gros lots et des lots intermédiaires lors du dernier tirage de Loto Benz.

En dehors de LOME, où nous avons enregistré un lot de 500.000F CFA sur le point de vente 3829, c'est à SOKODE et à NOTSE que des gagnants de gros lots ont été recensés.

En effet, l'opérateur 1210 situé à SOKODE et le point de vente 2281 basé à NOSTE ont dénombés respectivement un lot de 500.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1132 de LOTO BENZ du mercredi 26 Septembre 2012

Numéro de base

85

09

31

13

70